

Séance du 3 novembre 2015**COMPTE-RENDU**

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 19 • Présents : 17 • Pouvoir(s) : 2 • Votants : 19 • Pour : 19 • Contre : 0 • Abstention : 0 <p><u>Date de convocation :</u> 27 octobre 2015</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 5 novembre 2015</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 5 novembre 2015</p>	<p>L'an deux mil quinze, le trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Muriel GAIFFIER, Hubert MOTTET, Florence RICHARD, Claude MULLER, Monique FERRIEUX, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Farah HASSAN.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOUNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Yves PELLOUX-GERVAIS, Georges BELLO, Patrick GIROUD, Bernard MUZELIER.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Monique LARGOT donne procuration à Jean-Philippe GORON, Michel CHANCY donne procuration à Bernard MUZELIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monique FERRIEUX</p>
--	--

2015-61 : Attribution du marché pour l'aménagement de village 2^{ème} tranche – Mise en accessibilité de la salle des fêtes et l'accueil de Zébulon – Marché selon la procédure adaptée, article 28 du CMP – Entreprise retenue

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de village 2^{ème} tranche, mise en accessibilité de la salle des fêtes et l'accueil de Zébulon, les travaux ont fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée (article 28 de CMP).

Quatre candidats ont remis une offre dans les délais. La commission d'ouverture des plis, s'est réunie le 5 octobre 2015. La commission a demandé au maître d'œuvre, Pedro ANDRADE SILVA, l'analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation. La commission s'est, de nouveau, réunie le 12 octobre 2015 et a procédé à la vérification et au classement des offres suite au rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre :

Nom de l'entreprise	Montant HT de l'offre	Montant TTC	Classement
Toutenvert/Abelia	66 605.00 €	79 926.00 €	1
Alp 7 travaux	61 975.00 €	74 370.00 €	4
Cheval Frères	67 985.20 €	81 582.24 €	3
Tarvel	61 476.10 €	73 771.32 €	2

Monsieur le Maire rappelle que la consultation indiquait que l'attribution de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité est appréciée sur la base des critères suivants : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix des prestations. Selon la proposition de la Commission des plis en date du 12 octobre 2015, l'offre du groupement Toutenvert/Abelia a été classée N°1 eu égard aux deux critères de jugement des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le groupement Toutenvert/Abelia classée n°1 comme titulaire du marché pour un montant de **66 605.00 € H.T soit 79 926.00 € TTC**. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant et à le notifier au groupement Toutenvert/Abelia.

2015-62 – Transfert de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17, la délibération du conseil communautaire en date du 20 novembre 2014 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes et la prise de compétence *réseaux et services locaux de communications électroniques* et la notification par courrier de la Communauté de Communes en date du 23 septembre 2015 du transfert de la compétence *réseaux et services locaux de communications électroniques*.

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin s'est engagée en 2014 dans une démarche de partenariat avec le conseil départemental de l'Isère en faveur de la constitution d'un réseau d'initiative publique (RIP) de couverture très haut débit. Ce projet vise à desservir en fibre optique, dans une première phase de 7 ans, 71 % des foyers isérois et 90 % des entreprises iséroises. Afin de mettre en œuvre ce projet en partenariat avec le Département, la Communauté de Communes a délibéré le 20 novembre 2014 pour se doter de la compétence *réseaux et services locaux de communications électroniques*.

Or, en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de cette compétence devient effectif par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin, sous réserve d'une délibération concordante des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population) dans un délai de 3 mois à compter de la notification par l'EPCI.

C'est pourquoi le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le transfert de la compétence *réseaux et services locaux de communications électroniques*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le transfert de la compétence *réseaux et services locaux de communications électroniques* à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin.

2015-63 – Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la ville de Saint-Marcellin, année 2015-2016.

Monsieur le Maire explique, qu'en contrepartie de l'inscription d'enfants résidant à Saint-Vérand et accueillis au centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, la commune de Saint-Vérand s'engage à verser à la ville de Saint-Marcellin une participation calculée selon les modalités détaillées dans le projet de convention ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Ville de Saint-Marcellin, année 2015-2016. Il dit que les crédits seront prévus au budget communal 2016 et il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2015-64 – Conseil en énergie partagé entre la commune de Saint-Vérand et le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI)

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SEDI propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un *homme énergie* en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Dans le cadre de la Compétence *Maîtrise de la demande en Énergie* du SEDI, la collectivité de Saint-Vérand souhaite confier au SEDI la mise en place du CEP pour une durée de 3 ans. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n°442 du 9 décembre 2013 et à la décision de bureau n°2014-049 du 17 mars 2014, le coût de cette adhésion est de 0.62 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier au SEDI la mise en place du Conseil En Energie Partagé sur la commune et d'inscrire les crédits au budget pour couvrir les dépenses.

Mutuelle de soins des agents

Jean-Philippe GORON explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent obligatoirement participer à une mutuelle de soins pour leurs employés. Par contre, les employeurs de la Fonction Publique ne sont pas obligés mais fortement incités, soit par un contrat de groupe, soit par une simple participation à des mutuelles labellisées.

Début octobre, un sondage a été réalisé auprès des agents de la commune. Il en ressort que tous ont une mutuelle soit seuls, soit avec leur conjoint. Parmi les résultats, il est à noter que sur les dix mutuelles présentes parmi les agents, seules quatre sont labellisées actuellement répondant au minimum de critères exigés) pour permettre d'avoir une participation de la commune.

La commission ressources souhaite prendre son temps pour négocier sa participation. Ainsi un deuxième sondage sera envoyé à l'ensemble des salariés pour début décembre de manière à mieux connaître les garanties de leur mutuelle, le coût mensuel et leur niveau de satisfaction. La commission ressources se réunira mi-décembre pour décider de la suite à donner en tenant compte notamment des contraintes budgétaires

Délégué à l'information

Yves PELLOUX-GERVAIS souhaite cesser ses fonctions de délégué à l'information. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nommera Nicole MENUEL à compter du 1^{er} décembre 2015.

Compte-rendu des commissions

Conseil d'école (Brigitte HATAMI-ALAMDARI)

Les racines des arbres dans la cour de l'école maternelle sont à enlever dans les meilleurs délais car cela devient dangereux. Le conseil d'école est conscient que cela nécessite de gros travaux.

Dans la cour de l'école primaire et sur le parking, il faudrait que les gravillons soient nettoyés rapidement et non à la fin de l'hiver. De plus, il serait bien de repeindre le tracé de la marelle à la sortie de l'hiver.

Le parking devant l'école reste un point noir, question sécurité. L'arrêt interdit sert de dépose-minute. La question de mettre en place un dépose-minute réel nécessite un couloir prévu à cet effet mais cela supprimerait des places de parking, donc ce n'est pas possible. La sécurité est d'autant moins assurée que les enfants traversent n'importe où sur le parking. Olivier GAILLARD fait remarquer que ce comportement est de l'incivilité. Le directeur de l'école intervient régulièrement mais les parents qui pratiquent le dépose minute minimisent leurs fautes en évoquant des actes plus graves.

Pierre BRISSET remercie le travail fait dans la salle informatique par les agents communaux pendant les vacances d'été.

La salle Paul Berret est réservée de janvier à juin 2016 hors vacances scolaires pour l'activité *Dumiste*.

Certains parents demandent la gratuité du temps de garderie, de 13 h 30 à 14 h 00. Florence RICHARD répond que ce n'est pas possible en raison de l'emploi d'agents communaux.

Certaines personnes ont également remarqué que les conteneurs poubelles étaient vidés pendant les horaires des sorties scolaires. Le conseil municipal souhaite savoir si cela s'est produit de manière occasionnelle ou répétitive.

Pierre BRISSET souhaite rappeler l'importance pour les enfants de participer à la cérémonie du 11 novembre et souhaite connaître l'heure de la cérémonie. Monsieur le Maire répond que ce sera à 10 h 00.

Commission Travaux (Olivier GAILLARD)

Le SEDI a accordé une subvention pour la rénovation de l'éclairage public de la commune.

Afin de régler le problème de l'entrée nord de la commune, une rencontre est prévue avec le Conseil Départemental le 26 novembre prochain.

Une conduite d'eau qui a connu trois fuites successives sera changée prochainement avec la collaboration partielle des agents communaux.

Le conseil départemental a accordé une subvention d'environ 41 000 € pour le terrain de sports de l'AS VER SAU.

Commission Cure (Stéphane TOURNOUD)

A la commission *Cure* du 28 septembre dernier, il a été esquissé le programme de l'opération de réhabilitation de l'ancienne cure. Au vu du PLH, la commune de Saint-Vérand devait réaliser 18 logements sociaux avant fin 2014. Le constat est que la commune n'a pu réaliser aucun de ces logements. La commune ne possède aucun terrain donc pas de possibilité de construire des logements sociaux via les bailleurs publics.

Ce constat conduit la commission à proposer de restructurer l'ancienne cure en appartements pour personnes âgées ou jeunes couples avec T3 + T2 ou T1. Le salon esthétique serait à conserver avec la possibilité d'une transformation à terme facilement en logement.

L'objectif est de recruter un maître d'œuvre (architecte), engager les études sur 2016 et début 2017, pour déboucher sur des travaux au plus tôt pendant le 2^{ème} semestre 2017.

Une sollicitation du CAUE a été faite, un accompagnement dans le projet peut être envisagé à partir de mars 2016.

La prochaine réunion est prévue le lundi 30 novembre 2015 à 20 h 30.

Commission Education (Dominique UNI)

A la rentrée 2016, cela fera trois ans que la commune a mis en place les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP). Une réunion de la commission et du Comité de Pilotage sera prochainement programmée afin de voir s'il est nécessaire de faire des ajustements mais il n'y a aucune raison de tout bouleverser. La pause méridienne est désormais déclarée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ce qui permet d'avoir des subventions complémentaires.

CCAS (Claude MULLER)

Les rencontres intergénérationnelles ont débuté et c'est en moyenne 30 à 50 personnes qui fréquentent les ateliers les lundis et les mercredis après-midis.

Charte forestière (Nicole MENUUEL)

Nicole MENUUEL s'est rendue à une réunion sur la Charte Forestière des Chambaran avec Bernard EYSSARD, Olivier GAILLARD et Claude MULLER. La Charte Forestière est une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers sur le Massif. Cette action a en particulier pour objectif de réduire les dégradations liées à l'exploitation forestière, sur les voies communales et les chemins ruraux. Elle repose sur l'établissement d'un état des lieux des chemins de desserte forestière avant et après chantier entre la commune concernée et le professionnel forestier. Ce dispositif est actuellement en test sur 25 communes *pilotes*. Nicole MENUUEL se pose la question par rapport au manque de communication avec les propriétaires privés car cela est laissé à la libre appréciation de chaque commune. Chaque chemin n'a pas le même enjeu. En effet, ce sont les forestiers qui doivent veiller à l'état des chemins qui sont souvent privés.

Elections régionales (Bernard EYSSARD)

1^{er} tour – Dimanche 6 décembre 2015		
<u>Président du bureau de vote</u> : Bernard EYSSARD		
<u>Secrétaire</u> : Martine LAPIERRE		
8 h 00 – 11 h 30	11 h 30 – 15 h 00	15 h 00 – 18 h 00
BELLO Georges	HATAMI-LAMDARI Brigitte	GAILLARD Olivier
GORON Jean-Philippe	GAIFFIER Muriel	GIROUD Patrick
TOURNOUD Stéphane	UNI Dominique	MULLER Claude

<u>Composition du bureau de vote</u>		
	Titulaires	Suppléants
Président	EYSSARD Bernard	UNI Dominique
Assesseur	GAILLARD Olivier	LARGOT Monique
Assesseur	GIROUD Patrick	MULLER Claude
Assesseur	GORON Jean-Philippe	TOURNOUD Stéphane

2^{ème} tour – Dimanche 13 décembre 2015		
Président du bureau de vote : Bernard EYSSARD		
Secrétaire : Sandrine DIEZ		
8 h 00 – 11 h 30	11 h 30 – 15 h 00	15 h 00 – 18 h 00
RICHARD Florence	FERRIEUX Monique	CHANCY Michel
MOTTET Hubert	LARGOT Monique	EYSSARD Bernard
MUZELIER Bernard	MENUEL Nicole	UNI Dominique

Composition du bureau de vote		
	Titulaires	Suppléants
Président	EYSSARD Bernard	
Assesneur		
Assesneur		
Assesneur		

Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin

Les élus des communes des Communautés de Communes du Pays de Saint-Marcellin, de la Bourne à l'Isère et du Chambaran Vinay Vercors sont conviés à une réunion de présentation de la fusion des trois communautés de communes le 9 novembre prochain. Avant le 9 décembre 2015, le conseil municipal devra voter pour ou contre la fusion.